



Règlement trophée rockfishing de Bénodet 2013

Le trophée Rockfishing Ecogear/Pescanautic de Bénodet est régi par le présent règlement qui s'adresse à tous les concurrents.

1) Description du trophée :

Il s'agit d'une épreuve individuelle de pêche au leurre. Elle se déroule intégralement en "no-kill", ce qui signifie que toute prise devra être remise à l'eau vivante et dans les meilleures conditions possibles.

Cette compétition se déroule dans un esprit de convivialité, le fair-play vis-à-vis des autres participants, de l'environnement, des personnes extérieures ainsi que le respect de l'action de pêche font partie intégrante de la rencontre.

2) Déroulement de la journée :

Lors de leur arrivée les compétiteurs rempliront une feuille d'émargement attestant qu'ils ont pris connaissance du présent règlement.

Le concours se déroule en quatre manches :

Chaque participant se verra attribuer un secteur de pêche par tirage au sort, quatre groupes distincts de compétiteurs seront ainsi établis pour chacune des zones lors de la première manche. Lors de la seconde manche, les secteurs seront inversés pour chacun des groupes.

A chaque fin de manche le compétiteur se rend sur la zone adjacente : zones 1/2 et 3/4.

Exemple : Un compétiteur sur la zone 1 se rend sur la zone 2 en fin de manche.

Pour des questions d'équité, afin de permettre à tout compétiteurs de pêcher une zone de quai en premier lors d'au moins une des manches, les rotations se dérouleront dans la façon suivante :

- Zones 1=>3 le matin : 4=>2 l'après midi
- Zones 2=>4 le matin : 3=>1 l'après midi
- Zones 3=>1 le matin : 2=>4 l'après midi
- Zones 4=>2 le matin : 1=>3 l'après midi

Lors du changement de zone, chaque compétiteur doit rendre sa fiche complétée et signée. En échange il perçoit une nouvelle fiche de captures. Un compétiteur ne peut débiter la pêche sur le secteur suivant sans la fiche correspondante à cette manche. L'action de pêche ne peut débiter avant le début officiel de la manche.

Les horaires de chaque manche seront fournis aux compétiteurs avant le début de la compétition.

Lors du tirage au sort des secteurs, est attribué à chaque pêcheur un binôme. Les deux pêcheurs devront pêcher à moins de 30m l'un de l'autre et veiller au bon respect du règlement par chacun d'eux.

Le premier compétiteur tiré au sort du binôme mènera la pêche lors de la première manche. Il pourra aller ou il souhaite dans les limites du secteur, le second pêcheur devant rester à moins de 30m de celui-ci. Le second compétiteur mènera ensuite les deux manches suivantes. Enfin le premier compétiteur tiré au sort mènera la manche n°4.

3) Techniques autorisées

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée (poissons nageurs, leurres souples, etc....), l'amorçage est interdit. Un seul leurre est autorisé en action de pêche, l'adjonction d'un teaser sur hameçon simple est tolérée.

Les attractants ou autres produits spécifiques ne sont autorisés qu'en application directement sur le leurre.

La pêche en marchant dans l'eau est interdite.

Les participants peuvent faire l'usage d'une épuisette pour retirer leur poisson de l'eau, celle-ci ne doit pas être utilisée comme engin de pêche.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir au maximum 2 cannes pendant l'épreuve.

4) Poissons comptabilisés

Le participant qui capture un poisson devra faire valider sa prise par un des commissaires en place. La mesure s'effectue du bout de la tête à l'extrémité de la queue, le commissaire est le seul habilité à effectuer les mesures et la détermination d'espèce. Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à un autre participant.

Un compétiteur peut, à condition que cela ne soit pas préjudiciable à la santé du poisson, maintenir jusqu'à 5 poissons dans un seau ou une bourriche non métallique avant de le faire mesurer par un commissaire. Ce seau ou bourriche devra être personnel, fourni par le compétiteur et ne pas mélanger des poissons de compétiteurs différents sous peine d'invalidation de toutes les prises stockées. Le compétiteur pourra faire valider ses prises pendant toute la durée de la manche et jusqu'à 5 minutes après fin de celle-ci.

Nous retenons votre attention sur le cas d'espèces venimeuses à manipuler avec soin (ex : vives, raies, ...) : restez très prudents dans vos manipulations. Au besoin, faites appel à un commissaire pour enlever le leurre ou prendre les mesures.

Seuls les poissons seront comptabilisés. Les crustacés (crabes...), et céphalopodes (calamars, seiches...) ne seront pas comptabilisés.

5) Classements

Le compte des points se fera sur un système de 1mm : 1 point, quelque soit l'espèce du poisson. Dans le cas d'espèces maillées, ne seront pris en compte que les poissons respectant la maille légale (exemple : Pour le bar : seul les poissons de taille supérieure à 42 cm seront comptabilisés).

Un bonus de 250 points sera accordé aux participants à chaque nouvelle espèce capturée (et de taille supérieure à la maille si celle-ci existe), par celui-ci, sur l'ensemble de la compétition.

Le plus gros spécimen de chaque espèce de poisson, sur l'ensemble de la journée et pour l'ensemble des

compétiteurs, sera récompensé par un bonus de 300 points.

Néanmoins, de part la difficulté à les différencier, tous les poissons de la famille des gobies seront considérés comme une espèce unique. Il en est de même pour les labridés (vieilles, crénilabres...), les blennies et les lieus (jaunes/noirs).

La remise à l'eau de la capture s'effectuera dans les meilleures conditions possibles.

Seuls les poissons qui repartent vivants à l'eau seront comptabilisés, tout poisson jugé comme "repartant dans de mauvaises conditions" par un commissaire entraînera une pénalité de 120 points.

6) quotas

Afin de privilégier la diversité des prises, et de garder une équité entre les différentes espèces, un quota sera appliqué aux espèces possédant une maille légale.

Pour toute espèce possédant une maille légale inférieure à 30cm (Maquereaux, chinchards...), seul les 5 plus longues prises de chaque espèce par compétiteur seront comptabilisées.

Pour toute grande espèce, de taille légale supérieure ou égale à 30cm, seul les trois plus longs poissons de chaque espèces par compétiteur seront comptabilisés (Bar, lieu, orphie, mulets...).

Lors qu'un participant à déjà rempli son quota pour une espèce, s'il pêche un poisson de longueur supérieure au plus petit de son quota, celui-ci le remplacera.

7) Comportement des compétiteurs :

Les participants ne sont pas prioritaires : ils doivent laisser le libre passage aux piétons et aux promeneurs ; ils ne pourront gêner ni les plaisanciers, ni les bateaux qui circulent.

Chaque participant est responsable de son action de pêche, Il devra veiller à ne pas mettre en danger les autres participants ainsi que les non participants présents sur la berge et sur l'eau.

Les compétiteurs ne doivent pêcher que sur les zones délimitées et aux horaires définis. Toute pêche en dehors de la zone, dans des sections interdites de celles-ci (par exemple pontons) ou en dehors de la durée officielle dès manches est interdite.

Afin de préserver l'environnement et les infrastructures, les participants veilleront à ne pas laisser de traces visibles de leur activité après leur passage.

Cette compétition représente une vitrine pour notre activité, votre comportement ne doit donc pas nuire à l'image de l'événement et de la pêche en général, sous peine d'exclusion.

Toute infraction au présent règlement entraînera des sanctions, allant de la pénalité de 120 ou 500 points selon la gravité de la faute, jusqu'à l'exclusion d'une manche ou de la compétition, qui seront mises en application et prononcées par le comité d'arbitrage et irrévocables.

8) Droit à l'image :

Les photos et vidéos prises lors du concours pourront être utilisées à des fins publicitaires, d'articles à paraître ou de promotion de la pêche plus généralement.

Aucune indemnité ou droit d'image ne pourra être réclamée par les participants. Si un participant ne souhaite pas être photographié/filmé dans ce cadre, il doit l'indiquer par écrit aux organisateurs.